



**NextStage**AM

Paris, le 22 mai 2017

**Liquidation définitive du FIP NextStage Transmission 2006**

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit au FIP NextStage Transmission 2006, agréé par l'AMF le 7 juillet 2006 et constitué le 11 décembre 2006. Sa durée de vie a été plusieurs fois prorogée par NextStage AM, afin de pouvoir procéder aux opérations de liquidation de votre FIP.

Ainsi, la date de dissolution effective de votre FIP est le 30 avril 2017. Une dernière distribution **vous sera versée dans les prochains jours (fin mai 2017), pour un montant de 2,44€ brut par part A, sans qu'aucune démarche ne soit nécessaire de votre part.** Le total des distributions représentera alors 111,00% de votre investissement initial hors droits d'entrée.

L'établissement dépositaire de votre FIP, la Société Générale Securities Services sera en charge du versement de votre solde. Si vous détenez vos parts :

- en nominatif pur (parts conservées chez le dépositaire) : vous recevrez directement un virement sur votre compte ou bien à votre adresse fiscale une lettre chèque du dépositaire.
- en nominatif administré (parts détenues sur votre compte titres personnel) : votre compte titres sera crédité automatiquement par votre organisme financier.

La performance nette de votre FIP, sans tenir compte de l'avantage fiscal à la souscription (25% de réduction d'impôt sur les revenus), s'établit depuis l'origine à +11,00%.

La liquidation de votre FIP fait l'objet d'un rapport du Commissaire aux comptes sur les conditions de sa réalisation. Ce rapport est tenu à votre disposition par courrier auprès de : NextStage AM, 19, avenue George V - 75008 Paris.

Nous vous remercions de nouveau pour votre confiance et votre patience, et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

**Grégoire Sentilhes**  
Président